Vol. 29 no. 2 - 20 octobre 2021

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Rappel

Concours *Ma plus belle histoire*

Nous vous rappelons que vos élèves ont jusqu'à la fin de novembre pour rédiger leur texte (de 500 à 1 000 mots).

Les textes, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli, doivent être acheminés au Syndicat de Champlain, à Jessica Carrière (jcarriere@syndicatdechamplain.com), au plus tard le 3 décembre prochain.

Ma plus belle histoire est un concours d'écriture s'adressant à tous les élèves inscrits à l'éducation des adultes (alphabétisation, francisation, présecondaire, insertion, etc.).

Bonne chance à vos élèves !

À quand le point de rupture ?

L'édito du Président

L'heure est grave, les cris du cœur lancés par nos collègues aux instances nationales l'auront confirmé. À bout de souffle, le personnel de l'éducation est la colonne vertébrale soutenant le réseau de l'éducation. Et cette colonne est sur le point de se rompre si on ne la déleste pas d'une tonne. Une tonne qui pèse lourd depuis des années.

Les employeurs engagent en masse (ou essayent), mais on pointe du doigt le manque d'efforts que fournissent ceux-ci à la rétention des employés. Oui il y a une pénurie de personnel et nous cherchons activement à recruter, mais pouvons-nous tout de même nous occuper de ceux qui se sacrifient quotidiennement pour le bien-être de la génération future ?

Lorsque le système de santé était sur le point de s'écrouler, le gouvernement s'est activé pour colmater les fuites. Il a offert des primes pour attirer des infirmières à temps plein. De plus, il a misé sur la formation pour permettre à des milliers de préposés aux bénéficiaires d'entrer sur le marché du travail. Bref, un parallèle existe entre les deux piliers du Québec que sont la Santé et l'Éducation. Mais alors que le gouvernement est proactif pour l'un, il délaisse cruellement l'autre. Le dévouement du personnel de soutien, des enseignantes et des enseignants ne doit pas devenir une raison pour laquelle le Ministère ferme les yeux. L'Éducation n'est pas une vocation, c'est un travail dont la charge pèse de plus en plus lourd, mais où les mesures pour alléger se font de moins en moins sentir.

C'est sans compter le cannibalisme dont font présentement preuve certains employeurs. En effet, alors que les ressources se font moindres, certains CSS plus compétitifs se permettent de truquer leurs affichages de postes afin de proposer de meilleurs salaires. Ainsi, on se retrouve avec des opérateurs qui ont des tâches d'opérateurs, mais des salaires de techniciens. Les CSS qui ne se prêtent pas à cette tricherie se retrouvent amputés d'employés compétents ô combien convoités. Dans un environnement où les ressources n'abondent pas, certains animaux se cannibalisent par instinct de survie, l'analogie est forte, mais c'est malheureusement ce qui se produit dans le milieu de l'éducation.

Tout le monde connaît la situation très problématique. Qu'en est-il des solutions pour éviter les bris de services vers lesquels le navire scolaire vogue désespérément ? Il faudra pallier la précarité omniprésente dans certains milieux, afin d'optimiser les ressources disponibles. Ces employés précaires veulent travailler et faire une différence, intégrons-les pleinement pour y parvenir. De meilleures conditions de travail offriront certainement aux élèves ainsi qu'au personnel actuel de l'éducation des perspectives d'un futur de qualité. Finalement, une volonté politique réelle et concrète d'appuyer le personnel de l'éducation en mettant les ressources nécessaires dans le réseau permettra son plein épanouissement au lieu de la chute annoncée à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Jean-François Guilbault

Rencontre d'information sur l'assurance collective

En janvier, cela fera un an que nous aurons fait la transition vers notre nouveau régime d'assurance collective à la suite d'un long processus de consultation et d'appel d'offres. Une majorité de membres ont pris le temps de choisir leurs différentes protections. Celles et ceux qui ne l'ont pas fait se sont vus attribuer une équivalence de ce qu'elles ou ils avaient dans l'ancien régime. Quant aux nouvelles personnes embauchées, il leur serait judicieux de se renseigner pour ne pas payer des protections inutiles. Une assurance collective comprend plusieurs décisions individuelles importantes.

Ainsi, nous avons pensé qu'il serait pertinent, pour certains membres qui ont manqué de temps dans la dernière année, d'obtenir des clarifications sur le fonctionnement du régime collectif. Josée Bisson, conseillère à la sécurité sociale à la CSQ, animera une rencontre d'information pour le Syndicat de Champlain, le mercredi 24 novembre à 19 h.

Questions fréquentes

Vous vous demandez ce qui se passera avec votre assurance à la fin de votre contrat ou bien durant la période d'été? Quelles sont vos obligations de durée pour vos protections ? Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de certaines exemptions ? Êtes-vous à l'aise avec la façon de procéder à une demande de réclamation ?

Voilà de nombreuses questions auxquelles répondent nos conseillers chaque semaine. Pour vos questions, assistez à la rencontre virtuelle ! Cela vous fera gagner temps et argent.

Comment s'inscrire

Pour y participer, vous n'avez qu'à vous inscrire sur notre site sous l'onglet « Inscriptions ». Un lien Zoom vous sera envoyé quelques jours avant la rencontre. En prime, votre participation vous donne la chance de gagner un certificat de voyage de 2000 $.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Autres formations offertes cet automne

Plan intégré de formation de premier niveau (PIF 1)

Quand : Le jeudi 11 novembre 2021

Cette formation s'adresse aux personnes déléguées du personnel de soutien et du personnel enseignant, ayant deux ans et moins d'expérience syndicale. La formation, qui normalement se déroulait sur deux jours, aura lieu, cette année, sur une seule journée en visioconférence, puisque nous ne pouvons pas la donner en présentiel.

La formation touchera principalement des éléments de la convention collective de même que la santé et la sécurité du travail. L'horaire de la journée ainsi que la documentation seront transmis aux participants, par courrier syndical, dans la semaine du 1er novembre. Le lien pour joindre la réunion vous sera transmis la veille.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur notre site Internet en cliquant sur l'onglet « Inscriptions », au plus tard le 29 octobre. Il est très important de remplir le formulaire afin que nous puissions vous libérer pour participer à la formation.

Rencontre d'information sur les droits parentaux

Quand : Le mardi 30 novembre 2021

Cette formation s'adresse aux futurs ou nouveaux parents. Elle se déroulera en soirée de 16 h 30 à 19 h, en visioconférence. La conseillère à la sécurité sociale de la CSQ, Mélanie Michaud, y abordera les droits en regard de la convention collective ainsi que le Régime québécois d'assurance parentale.

Inscription à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ».

Changements aux mesures temporaires de l'assurance-emploi

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux assouplissements ont été apportés à l'assurance-emploi. Le 25 septembre 2021 marque la fin des mesures d'assouplissements temporaires mises en place en septembre 2020. Toutefois, à cause de l'effet que continue d'avoir la pandémie sur l'accès au marché de l'emploi, de nouvelles mesures temporaires prennent effet depuis le 26 septembre 2021.

Tableau synthèse des modifications à l'assurance-emploi

Demandes déposées entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021	Demandes déposées entre le 26 septembre 2021 et le 24 septembre 2022
Critères d'admissibilité à 420 heures assurables	Critères d'admissibilité à 420 heures assurables (prestations régulières et spéciales)
Crédit de 300 heures	Ne s'applique plus
Taux minimal de la prestation à 500$ / semaine	Taux minimal de la prestation à 300$ / semaine du 26 septembre 2021 au 20 novembre 2021 puis retour au calcul régulier selon les heures assurables et le taux de chômage régional par la suite
Nombre de meilleures semaines utilisé pour le calcul fixé à 14 pour tous	Nombre de meilleures semaines utilisé pour le calcul fixé selon les heures assurables et le taux de chômage régional (entre 14 et 22)
Nombre de semaines de prestations fixé à 50 pour tous	Nombre de semaines de prestations fixé par le nombre d'heures assurables et le taux de chômage régional (entre 14 et 45 semaines)
Aucun délai de carence	Délai de carence d'une semaine
Simplification du traitement (motif et montant reçu en fin d'emploi)	Simplification du traitement (motif de fin d'emploi et montant reçu lors d'une rupture définitive du lien d'emploi)
Certificat médical non exigé pour les prestations de maladie	Certificat médical requis pour les prestations de maladie

Pour plus de détails, consultez notre site Internet.

Et puis, les conventions collectives sont-elles signées ?

Le billet de Mireille

Personnel enseignant

Il est vrai, qu'au printemps dernier, des assemblées générales ont été convoquées pour présenter aux enseignantes et aux enseignants un projet d'entente sectorielle. On le sait, les négociations au sectoriel traitent principalement des conditions de travail, ce sont le cœur des discussions. Cette fois-ci, s'ajoutait dans la présentation un volet monétaire, entre autres, le retrait d'une année dans l'échelle salariale et des augmentations en pourcentage selon les échelons.

Ce projet d'entente avait été accepté à majorité dans les trois sections enseignantes. À ce moment, cependant, l'entente intersectorielle n'avait pas encore été conclue entre la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le gouvernement.

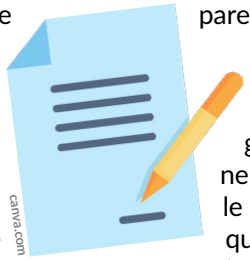

Personnel de soutien

Dans le cas du personnel de soutien, les négociations sectorielles ont été plus longues à se conclure. Une entente de principe est survenue dans les derniers jours de juin seulement.

Le conseil d'administration du Syndicat de Champlain a alors décidé de reporter les assemblées générales du personnel de soutien au retour des vacances d'été.

Entente intersectorielle

Les négociations pour l'entente intersectorielle s'étant également terminées à la toute fin de juin, le conseil d'administration a, encore une fois, choisi de reporter la présentation de l'entente à ce début d'année scolaire. On se souviendra que l'intersectoriel touche quatre sujets seulement : les salaires, la retraite, les droits parentaux et les disparités régionales.

C'est ainsi qu'à la mi-septembre, les assemblées générales tant du personnel de soutien scolaire (pour le sectoriel et l'intersectoriel) que des enseignants (pour l'intersectoriel) ont eu lieu pour que soient présentées les ententes de principe. Toutes les ententes ont été adoptées à majorité.

Ratifiées ou signées ?

Dernièrement, nous vous avons informés que toutes les ententes avaient été ratifiées avec le gouvernement du Québec. Il faut savoir que le fait de ratifier des ententes ne signifie pas que ces dernières deviennent officielles et qu'elles peuvent s'appliquer dès alors.

En ce moment, les conseillers CSQ, FPSS et FSE impliqués dans la dernière négociation continuent de finaliser les textes avec la partie patronale afin qu'ils correspondent aux discussions verbales. Le diable se cache souvent dans les détails, dit la rumeur, c'est pourquoi cet exercice est essentiel, même s'il est un peu long !

Lorsque les clauses des nouveaux contrats de travail conviendront à toutes les parties, les signatures officielles seront apposées à l'intérieur des conventions, comme par le passé.

Quand recevrons-nous notre argent ?

C'est la grande question du jour ! Lors de la dernière négo, le gouvernement a pris soixante jours, après la date de la signature, pour ajuster les salaires et payer la rétroaction. Pour cette négo, la rétroaction débute au 1er avril 2020 et se poursuit jusqu'à la signature.

On se rappellera aussi que le gouvernement a offert deux forfaitaires. L'un sera payé 30 jours après la signature. L'autre le sera au début de l'année 2022.

Nous aimerions beaucoup vous dire que l'argent sera dans vos poches avant Noël, mais ce serait trop s'avancer. Sachez toutefois que dès que nous aurons l'information juste et validée, nous nous ferons un grand plaisir de vous la partager sur nos différentes plateformes.

Mireille Proulx
coordonnatrice

Motiver c'est bien, mobiliser c'est mieux !

Voilà la phrase à retenir de la *Stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire*, ce document de consultation produit par le gouvernement à l'intention de tous les acteurs du milieu scolaire.

Les problèmes sont légion et le gouvernement propose de s'y attaquer de front en débloquant un budget de 70 M$ d'ici 2025-2026. Valoriser et attirer abondent dans le même sens. C'est en rendant les professions scolaires réellement attrayantes qu'on saura attirer, mais surtout, retenir le personnel de l'éducation. En revanche, que souhaite-t-on dire lorsqu'on parle de mobiliser le personnel scolaire ?

Le nerf de la guerre

Alors que la motivation est interne et individuelle, la mobilisation a un sens plus large. Travailler ensemble vers un même but. Ici, la guerre se fait contre l'épuisement, le manque de reconnaissance ou de ressources ou encore contre la précarité trop présente dans le domaine de l'éducation. Et le nerf de la guerre pour le gouvernement ? Une stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire. Il souhaite que cette stratégie soit amenée à évoluer au fil des discussions avec les acteurs de l'éducation.

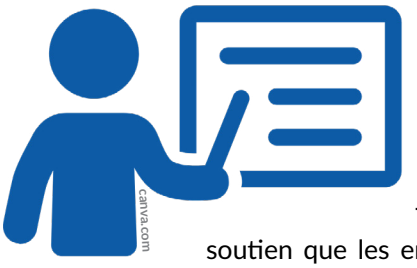

Les stratégies

On peut lire dans la *Stratégie* que « le degré de valorisation sera it le reflet direct de l'estime accordée par une société à une profession, contribuant ultimement à la légitimation de l'engagement professionnel des membres de cette profession. Ainsi, plus une profession bénéficierait d'une estime élevée, plus elle serait attirante et plus le personnel s'y sentirait engagé, créant ainsi un cercle vertueux d'attraction, de rétention et de valorisation. »

Autrement dit, on veut enfin reconnaître que les membres du personnel de soutien, les enseignantes et les enseignants forment le futur du pays. Quotidiennement, ils se sacrifient aux premières lignes et accompagnent les enfants dans leur réussite. Tant le personnel de soutien que les enseignants sont cruciaux au développement de l'enfant et de l'adulte. On souhaite donc les mobiliser afin de les voir travailler en synergie dans l'accompagnement des élèves. Les membres d'une équipe travaillent ensemble, partagent leurs connaissances, leur expertise, leurs expériences, leurs habiletés et leurs compétences individuelles dans le but de résoudre des problèmes communs.

Conclusion

Que le gouvernement aborde la valorisation du personnel de l'éducation, qu'il cherche à l'attirer et à le retenir et enfin qu'il travaille à le mobiliser ne peut être que salué. Il faudra maintenant, qu'au-delà de ce document de consultation, il sache écouter et retenir les propositions, les suggestions qui lui seront offertes. Sinon, ce ne sera encore qu'une stratégie de structures qui demeurera sur les tablettes.

Gabriel Maillé

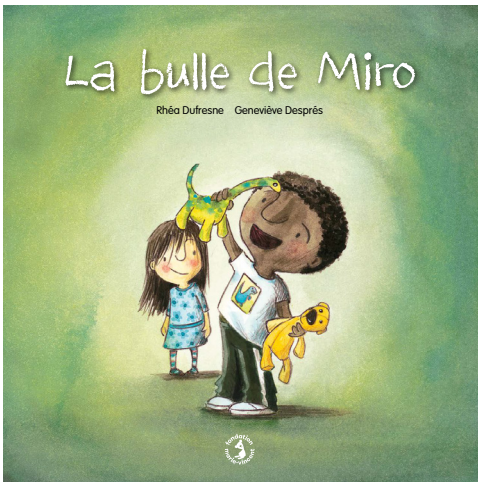

Chronique féministe

Le comité des femmes désire encourager l'éducation des rapports égalitaires chez les jeunes par l'entremise de certaines lectures.

Comme le consentement fait partie des sujets d'actualité, nous vous suggérons l'album téléchargeable *La bulle de Miro*.

De nombreuses autres suggestions se trouvent sur le site : https://kaleidoscope.quebec/, sous l'onglet Sujets, consentement. Ce site est une mine d'or pour les sujets d'actualité féministes.